



Concours : Examen professionnalisé réservé de recrutement de PLP

Sections diverses

Option : Coordination Pédagogique et Ingénierie de Formation

Session 2018

Rapport de jury présenté par : Michel RAGE

Président du jury

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
RESULTATS STATISTIQUES	4
RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE	5
I. PREMIERE PARTIE DE L'EPREUVE	5
II. SECONDE PARTIE DE L'EPREUVE	6
III. RECOMMANDATIONS GENERALES	6
IV. CONCLUSION	7

Avant-propos

Les compétences attendues du PLP CPIF sont celles définies par le référentiel des compétences professionnelles du métier du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013).

L'examen professionnalisé réservé PLP CPIF a pour but d'évaluer l'application de ces compétences dans le champ de la coordination pédagogique et de l'ingénierie de formation (conception d'un parcours et/ou d'une séquence de formation, d'une formation individualisée liée à un positionnement, à des validations d'acquis, à des évaluations formatives ou sommatives).

Il doit aussi permettre de révéler le potentiel d'adaptabilité du candidat à faire évoluer sa pédagogie et à montrer sa capacité à négocier, à utiliser des outils de pilotage, à conduire des partenariats divers et à évaluer.

L'épreuve d'admission est définie ainsi :

Durée de la préparation : 30 minutes ; Durée de l'épreuve : 60 minutes maximum ; Coefficient 1

*L'épreuve consiste en un **entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat** et à apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète.*

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

Première partie de l'épreuve

Durée de la première partie : 30 minutes maximum (présentation : 10 minutes maximum, échange avec le jury : 20 minutes maximum)

*Elle consiste en une **présentation par le candidat de son dossier de RAEP** (10 minutes maximum) **suivi d'un échange avec le jury** (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre d'**approfondir les éléments contenus dans le dossier**. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.*

Seconde partie de l'épreuve

Durée de la seconde partie : 30 minutes maximum (exposé : 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes maximum).

*La **seconde partie** comporte un **exposé du candidat** suivi d'un **entretien avec le jury**. **A partir de l'expérience professionnelle du candidat** décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.*

*L'**entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat** doit permettre d'**approfondir les différents points développés par ce dernier**.*

*Cet **entretien s'élargit à un questionnement** touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.*

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

Cet examen sélectif nécessite une sérieuse préparation pour atteindre une réelle excellence.

Il impose aux candidats d'effectuer une analyse précise mais distanciée de leurs expériences professionnelles, d'en dégager une réflexion constructive et prospective. Le jury attend également une expression de qualité ainsi qu'une posture et une présentation dignes d'un professionnel de l'éducation et de la formation.

Pour conclure, je souhaite que ce rapport de jury soit une aide efficace pour les futurs candidats, ainsi que pour leurs formateurs éventuels.

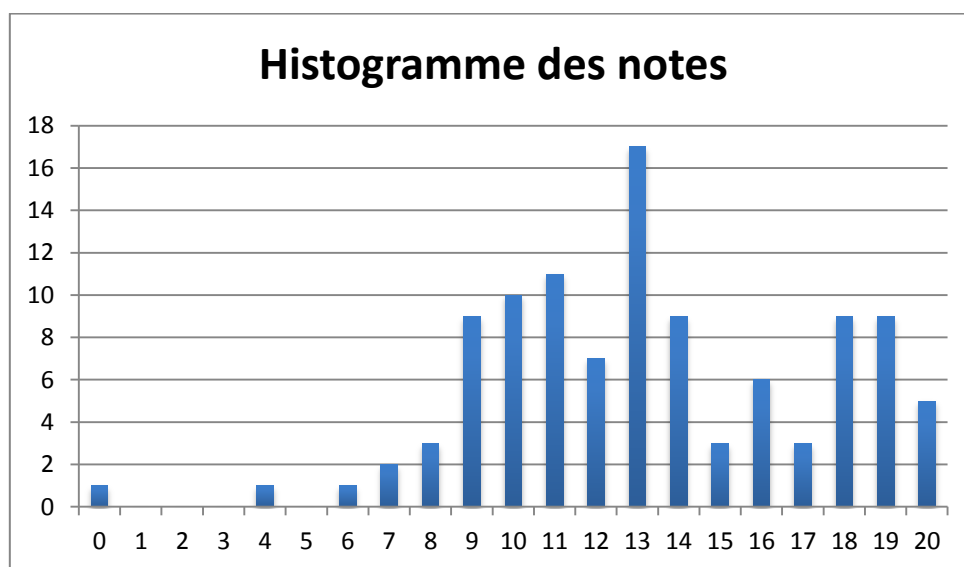
Michel RAGE

Président du jury

Résultats statistiques

Inscrits	Nombre de postes	Admissibles	Présents à l'épreuve d'admission	Admis liste principale
240	21	136	106	21

Moyenne des candidats admis	19,28
Moyenne des candidats présents	13,63
Note obtenue par le premier candidat admis	20
Note obtenue par le dernier candidat admis	18,33



RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Durée : 1 heure
Coefficient : 1

Cette épreuve comporte une préparation de 30 minutes, dans une salle dédiée à cet effet. Ce temps est consacré à la préparation des éléments de réponse à un sujet posé par le jury. Ce sujet est relatif à la seconde partie du dossier RAEP.

À l'issue de cette préparation, les candidats changent de salle pour l'exposé et l'entretien avec le jury. Ils peuvent apporter la présentation de leur dossier RAEP et la réponse au sujet sur leur microordinateur portable personnel qu'ils auront à connecter au vidéoprojecteur mis à leur disposition.

Les critères et indicateurs d'évaluation relatifs à l'épreuve sont énumérés ci-après :

- la richesse du parcours professionnel ;
- la qualité de l'analyse du besoin ;
- la pertinence du choix ou de la conception des actions au regard des besoins ;
- la qualité de la mise en œuvre des actions (animation, suivi, accompagnement, ...) ;
- la pertinence de l'évaluation proposée du système, du processus ou de l'action de formation ;
- la qualité de la réponse au sujet posé ;
- la prise en compte des valeurs de la République ;
- la maîtrise de la conduite de projets ;
- la maîtrise de l'environnement numérique ;
- la qualité de l'expression ;
- la pertinence des réponses aux questions.

COMMENTAIRES DES MEMBRES DU JURY

I. Première partie de l'épreuve

Lors de leur présentation de 10 min, il convient que les candidats exposent de façon synthétique :

1. **Leur parcours.** Les candidats doivent mettre ici en valeur la diversité des responsabilités confiées et leurs relations avec les compétences attendues d'un PLP CPIF. Le jury apprécie que les candidats mettent en perspective, voire en cohérence, leur parcours professionnel et personnel. En effet, leur trajectoire, même sinueuse, est souvent riche et mérite de ne pas être réduite à un simple répertoire d'activités et à l'énoncé de généralités sur des dispositifs institutionnels connus.
2. **Une activité pédagogique significative de leur pratique professionnelle.** A travers cette présentation, les candidats doivent particulièrement montrer leur capacité à analyser des situations rencontrées, à les situer dans leur contexte (territorial, institutionnel, réglementaire, ...), à conduire un projet, à évaluer des dispositifs, à mobiliser des partenaires et à travailler en équipe. Les meilleures productions comportent, en outre, une « problématisation » de cette activité professionnelle ainsi qu'une évocation rapide de transferts possibles pour l'avenir.

Les candidats doivent veiller à gérer efficacement leur temps de parole (10 min). Pour cette présentation les candidats ont tout intérêt à utiliser un support numérique.

Compte tenu de la complexité de l'organisation du système éducatif et de son évolution permanente, les

candidats doivent montrer qu'ils conduisent une démarche individuelle et collective de développement professionnel en actualisant leurs connaissances et leurs compétences.

Le jury apprécie que les candidats conduisent une réflexion sur le sens des responsabilités pédagogiques, logistiques, administratives, financières qu'ils exercent. Les meilleurs d'entre eux arrivent, en outre, à se situer de façon pertinente par rapport aux autres acteurs.

La présentation doit être celle d'un professeur de l'Éducation Nationale, intervenant dans un champ large, maîtrisant des compétences transversales et d'autres plus spécialisées. Ce temps fort est destiné à faire en sorte que le candidat mette en relation son expérience avec la spécialité professionnelle à laquelle il aspire.

Lors de l'entretien (20 min maximum), le jury apprécie la concision et la clarté des réponses et de leur argumentation, ainsi que la réactivité des candidats.

II. Seconde partie de l'épreuve

Lors de leur exposé de 10 min, les candidats présentent de façon synthétique leur réponse au sujet posé. Là aussi, le jury attend que la réponse soit claire, structurée et argumentée. A cette fin, le jury apprécie que les candidats affichent d'entrée le plan de cet exposé, éventuellement à l'aide d'un support numérique.

Comme dans la première partie de l'épreuve, les candidats doivent veiller à gérer efficacement leur temps de parole (10 min) et à être concis et clairs dans leurs réponses.

Pour se préparer efficacement à cette partie de l'épreuve, les candidats doivent être conscients d'un certain nombre d'exigences :

- adapter leur réflexion et leur discours à un sujet qui est né du contenu de leur dossier RAEP ;
- connaître le champ de compétences et de connaissances à maîtriser et s'être donné les moyens d'y satisfaire ;
- éviter de s'appesantir sur la description des structures ;
- montrer qu'ils ont compris que le sujet posé n'est pas une simple vérification de leur connaissance du contenu du dossier qu'ils ont produit, mais vise à engager une réflexion critique sur leurs pratiques et sur leur capacité à les transférer.

III. Recommandations générales

Ce type d'épreuve nécessite une préparation spécifique. Le jury souhaite proposer ici quelques éléments utiles à cette préparation.

Il est recommandé aux candidats :

- d'approfondir leur connaissance des dispositifs, des rôles des différents acteurs, des orientations institutionnelles, ce qui permet d'étendre la portée de leur réflexion ;
- de s'entraîner à présenter des exposés clairs et rigoureux pour acquérir une aisance suffisante dans un contexte pouvant générer du stress ;
- d'acquérir une agilité suffisante dans l'analyse et le raisonnement lors de débats argumentés. Par exemple, dans le cas d'une erreur ou d'une approximation pointée, cette agilité permet de montrer sa capacité à rebondir et à réorienter sa réflexion ;
- de capitaliser et de modéliser leurs pratiques professionnelles et d'explicitier ces processus complexes au cœur de leur professionnalité évitant d'un côté un empirisme émietté qui fait de chaque situation un cas particulier et de l'autre une abstraction inopérante pour l'action ;
- de développer une connaissance suffisante des différents référentiels associés aux métiers couverts par le PLP CPIF afin de proposer une présentation réflexive de leur expérience et analyse, montrant ainsi qu'elles s'intègrent dans la nécessaire transversalité des compétences mobilisées pour les besoins de la formation tout au long de la vie.

De plus, les candidats doivent adopter un comportement de professionnel de l'éducation et de la formation pendant les entretiens avec le jury, à savoir :

- une attitude d'ouverture ;
- une réelle maîtrise de soi dans l'argumentaire et dans l'échange ;
- une parfaite attention aux questions posées.

Enfin, les candidats doivent montrer qu'ils sont capables de transmettre et de faire respecter les valeurs de la République.

IV. Conclusion

Le jury constate qu'une majorité de candidats maîtrise l'essentiel des compétences nécessaires dans un emploi du domaine de la coordination pédagogique et de l'ingénierie de formation. De nombreux candidats analysent efficacement les processus de mise en œuvre des dispositifs et des actions, et ont une vision claire du suivi et de l'évaluation. Ils démontrent une capacité à concevoir et à réguler une action dans sa globalité en évitant l'écueil d'une énumération de tâches matérielles et administratives sans lien avec l'objectif visé par les actions.

Les meilleurs candidats ont démontré qu'ils maîtrisaient :

- l'élaboration d'une séquence de formation ;
- la conception et la conduite de projets associant les dimensions éducative, pédagogique et économique ;
- la création d'un nouveau dispositif convenant au contexte local, aux caractéristiques d'un public et aux compétences évolutives des intervenants ou, à défaut, l'adaptation d'un dispositif existant ;
- la définition concrète de la teneur de l'activité de suivi pédagogique d'une action de formation ou de prévention du décrochage scolaire, l'organisation de l'encadrement d'une action d'insertion ou raccrochage scolaire, ou encore la proposition du processus de validation la mieux adaptée ;
- la coordination et le pilotage des actions dans le cadre des attentes des donneurs d'ordres, et la capacité à en rendre compte ;
- les déclinaisons territoriales/locales des politiques nationales ou académiques ;

et qu'ils veillaient à :

- l'actualisation de leurs connaissances par la participation à des colloques, la consultation d'ouvrages ou de ressources documentaires, ...
- l'évolution en cours de leur mission (MLDS notamment) et du contexte dans lequel elle s'exerce.

Il est impératif que les candidats se préparent activement à cette épreuve afin de connaître les enjeux des politiques nationales et académiques en matière de lutte contre le décrochage scolaire et de formation continue et ne se contentent pas de la connaissance des problématiques de l'une d'entre elles.

Le jury de la session 2018 a particulièrement apprécié le très bon niveau général des candidats.

Le lycée La Fayette de Clermont-Ferrand a accueilli et organisé l'épreuve orale d'admission en février 2018. Les membres du jury adressent de vifs remerciements au proviseur du lycée La Fayette et à ses collaborateurs pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé.